

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane CHOUIN, Maire.

13 Conseillers étaient présents sur 23 en exercice  
6 pouvoirs  
4 Absents

Madame Emmadorine TIMONER a été nommée secrétaire.

- **PREND ACTE** du rapport du Maire sur les délégations du Conseil Municipal
- **ADOPTE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 Juillet 2023
- **APPROUVE** la convention à passer avec Orléans Métropole ayant pour objet le versement d'un fonds de concours, par la commune au bénéfice d'Orléans Métropole, pour un montant de 102 083,50 € nets, dans le cadre de la requalification de la rue du Bouillon à Saint Hilaire-Saint Mesmin, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et **IMPUTE** les dépenses correspondantes au budget principal de l'exercice en cours, section investissement
- **APPROUVE** la convention à passer avec Orléans Métropole ayant pour objet le versement d'une offre de concours, par la commune au bénéfice d'Orléans Métropole, pour un montant de 230 392,04 € nets, dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication de la rue du Bouillon à Saint Hilaire-Saint Mesmin, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les dites conventions et **IMPUTE** les dépenses correspondantes au budget principal de l'exercice en cours, section investissement
- **PARTICIPE** financièrement à la réservation de créneaux horaires de la piscine l'INOX et au transport des scolaires hilairois représentant un montant global d'environ 7 240,00 € pour l'année scolaire 2023/2024
- **APPROUVE** la convention fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes à passer avec Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Combleux, Fleury-les-Aubrais, Ingré, la Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Orléans, Ormes, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saran et Semoy qui prendra fin le 31 décembre 2027, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents ET **IMPUTE** les dépenses sur les crédits inscrits au budget de la Commune.
- **APPROUVE** la restitution de la compétence facultative « aménagement et gestion du Parc floral de la Source, Orléans Loiret », ainsi que la modification des statuts correspondante, avec effet au 1er avril 2024 ET **DÉLÈGUE** Monsieur le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à cet effet
- **APPROUVE** les dispositions de la convention de mise à disposition de service ascendante à passer avec Orléans Métropole pour les compétences voirie et espaces verts et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention
- **PROCÈDE** à la désignation des déontologues du collège de déontologie des élus hilairois dont les missions prendront fin à l'expiration d'un délai de 6 mois après la date du conseil d'installation du prochain conseil métropolitain suivant les élections municipales :
-

Prénom - Nom	Fonction actuelle
Monsieur Fouad EDDAZI	Maître de conférences en droit public à l'université d'Orléans
Monsieur Jean-Michel DELANDRE	Magistrat du tribunal administratif d'Orléans (en retraite)
Monsieur Michel DEGOFFE	Professeur de droit public à l'université de Paris Descartes

**DÉSIGNE** Monsieur Fouad EDDAZI en tant que président du collège ; **APPROUVE** les modalités de saisine du collège de déontologie, d'examen des demandes ainsi que les conditions dans lesquelles les avis sont rendus telles que décrites supra ; **AUTORISE** le paiement des vacations fixées, pour toute séance de réunion des membres du collège, dans son ensemble, pour examiner un ou plusieurs dossiers, **AUTORISE** la prise en charge des frais de déplacement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette affaire et **IMPUTE** les dépenses sur le budget principal de l'exercice en cours.

- **ADOPTE** les tarifs des vacations d'accueil péri et extrascolaires tels que présentés en séance et **APPLIQUE** une revalorisation de ces tarifs identique à celle du point d'indice
- **FIXE** le loyer mensuel du local situé au 1047 route d'Orléans, loué à Mme Hélène MOLINA, esthéticienne, à 500 euros HT soit 600 euros TTC, charges non comprises
- **FIXE** le loyer mensuel du local à destination médicale de 30 m<sup>2</sup> situé au sein du village santé à 250 euros HT soit 300 euros TTC
- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à mener avec la Fabrique Opéra Val de Loire sur l'année 2023/2024 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat
- **ADOPTE** la création et la suppression des emplois proposés et **MODIFIE**, en conséquence, le tableau des effectifs
- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 592,50 € à la Fondation de France pour venir en aide aux victimes du séisme qui a secoué le Maroc le vendredi 8 septembre dernier
- **DÉCIDE** de majorer de **60 %** la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale et **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux
- **DÉCIDE** de recourir au contrat d'apprentissage, **CRÉÉ** au 04/09/2023 1 poste d'apprenti ATSEM et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif (notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis)

La séance est levée à 20 h 15.

Le Maire,

Stéphane CHOUIN